

Compte-rendu : Rencontre cellule de crise ESS #13

Jeudi 17 septembre 2020

Présent.es : Gérard BOITEAU (LMA), Marine BOUTEVILLE (LMA), Alain BOUCHON (URSCOP – ACEASCOP), Marine GUEROULT (Conseil Régional), François Marquet (UDES) Mélanie THUILLIER, Benjamin COLY, Amélia GUSTAVE

Excusé.es :

Isabelle ZAOUÏ – CARLIER (INAE), Christophe DEBOVE (SGAR), Amandine MEYRAN (LMA), Béatrice PORET (DIRECCTE), Laurence BERNET (DIRECCTE), Stéphane MONTUZET (CRESS), Remy Poignant (CRESS)

1. Partage d'informations

LES SCOP :

- Mobilisation du PGE par les SCOP SCIC à hauteur de 12M€, qui a concerné 30 entreprises (cependant la moitié des fonds a été mobilisé par 3 structures).
- Requête auprès du CR : le CAPEE sur l'action "quartiers à entreprendre" : le budget 2020 pas encore voté : demande de financement maintenu pour les actions annulées à cause du Covid.
- Constat de l'actuelle absence de soutien des contrats CAPE des CAE contrairement aux micro-entrepreneurs
- Participation au "Comité de relève solidaire" avec FA et la Macif. Informations en pièce-jointe.

LMA :

- Interpellation de Cofac qui a écrit fin juillet au CR concernant la poursuite du soutien Région sur les droits culturels (inquiétude).

2. Présentation du bilan des aides d'urgence du Conseil Régional au 17.09

(Présentation PPT jointe au mail) **commentaires ci-dessous**

Le Conseil Régional nous propose un retour sur les dispositifs d'urgence qu'elle a porté en direct (fonds d'urgence associatif, fonds d'urgence entreprise). Elle a expérimenté un **processus accéléré** (non délibératif) fonctionnant par arrêtés du Psdt de Région (jusqu'au 10 juillet pour les assos, désormais, les aides doivent être présentées en commission plénière// jusqu'à fin septembre pour les entreprises).

Dans les 137 demandes traitées, le CR **souligne la qualité du travail avec INAE et FANA notamment**, sur l'orientation amont des structures vers le dispositif.

On remarque que la **culture est prépondérante** dans les financements accordés, tout comme dans le Fonds de secours de l'Etat.

Dans l'IAE : il existe aussi 30 – 40 structures qui sont venues chercher du PGE et pas de la subvention.

On constate que le dispositif, mis en place en urgence, et répondant à l'urgence de trésorerie, n'a **pas été mobilisé massivement**. Questionnement : les structures n'ont-elles pas osé mobiliser le dispositif ? Défaut d'information ? Pas de besoin pour le moment ? Le secteur associatif, par exemple, connu pour sa gestion prudente, aurait eu les avances de trésorerie nécessaire pour la première vague.

Attention à la fin d'année + année prochaine, où les besoins seront certainement plus importants et pas seulement en trésorerie. Vigilance importante sur la fin d'année où l'on se dirige vers des plans de soutien par secteurs d'activité.

Questionnement sur les structures hors radar (quelle collectivité prendrait en charge leur soutien en fonction de leur compétence) : ex : structures d'accueil des classes découvertes.

Sur le **fonds d'urgence entreprises** : "Face aux demandes importantes des entreprises de notre territoire, la Région Nouvelle-Aquitaine a abondé ce fonds de 10 millions d'euros supplémentaires pour répondre au mieux à un maximum de dossiers déjà déposés (15 millions au départ). Ce fonds est désormais épuisé (au 3 juillet 2020). La Région travaille à la mise en œuvre d'un dispositif de prêts. "

L'ESS (coop + entreprises de l'IAE) représente quasi 1 million d'€ sur les 21M € mobilisés (subv + prêts) donc non négligeable. Les dérogations attribuées ont pu concerner des entreprises de l'ESS (ex : pour les scop car la typologie par codes NAF était très étroite).

Précision : les CAE disposent d'avances de trésorerie importantes. Mais des pb de structures vont se présenter rapidement (car pas identifiées d'un point de vue sectoriel – fin du chômage partiel – perte importante de chiffre d'affaire).

Questionnements sur les "effets collatéraux" : pas intégrés dans les plans de soutien. Ex : une entreprise de l'ESS qui propose des toilettes sèches liée à l'évènementiel (festivals etc), pas intégrée dans les plans de soutiens sectoriels (type culture).

Précision : **sur le fonds d'urgence asso** : le montant du fond était estimé initialement à 5M€ et a été mobilisé à hauteur de 1,2M€ (incluant les aides qui seront présentées en CP du 16 octobre). Cet argent provient de redéploiements de crédits des différentes directions. Ainsi les 3,8 qui restent seront réorientés sur les actions courantes.

Echange sur les fonds propres associatifs et la possibilité de s'inspirer des modèles mis en place par les SCOP (appel participatif au public pour des quasi-fonds propres ?)

Le Conseil Régional précise que le **budget de la direction ESS devrait être stable en 2021, et appelle à faire des propositions rapidement** si les réseaux souhaitent travailler différemment/ajuster les dispositifs en lien avec la crise.

3. [Éléments complémentaires fonds de secours de l'Etat.](#)

Il est précisé en plus des éléments présentés lors de la dernière cellule de crise, le DLA Régional précise qu'il y a eu au total deux enveloppes du HCESSIS permettant l'**octroi de 61 subventions** ainsi qu'une enveloppe de l'ADEME permettant l'octroi de 10 subventions supplémentaires.

- 5 000 euros par subvention. Une seule par structure bénéficiaire qui doit par la suite faire l'objet d'un accompagnement DLA
- Critères :
 - Structure de moins de 3 ETP
 - Rupture de la trésorerie à court terme (moins de 3 mois)

Vague 1 – Mai 2020

29 subventions octroyées

Vague 2 et 2 BIS (reliquats) – Juin / Juillet 2020

40 subventions octroyées dont 9 de l'ADEME

Toutes vagues confondues, près de 48% des structures bénéficiaires sont issues du secteur culturel.

Il reste encore un reliquat de deux subventions ADEME à octroyer d'ici la fin du mois.

Prochaine cellule de crise
Jeudi 1 octobre 2020
14H00-15h30